Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/08/2026 - 23048 - 2023 B 02671 - 953 311 495 - A.F. GESTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2025**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société A.F. GESTION	4 Rue Neuve
SIRET 9 5 3 3 1 1 4 9 5 0 0 0 1 4	34150 SAINT JEAN DE FOS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit			
Bénéfice imposable à 15%	17 035	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30/6/26 Lieu SAINT JEAN DE FOS
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné ☐☐☐☐☐☐	Signature FABRE Alexandre
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2025**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 4 Rue Neuve, 34150 SAINT JEAN DE FOS

Numéro SIRET * : 95311495000014 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 17

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092025 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 965	030 4 572	8 393	9 944
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	12 965	048 4 572	8 393	9 944
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		21 092
		Autres * (3)	072	1 602	074	1 602	6 583
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	85 579	086	85 579	33 340
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	87 181	098	87 181	61 015
	Total général (I+II)		110	100 146	112 4 572	95 574	70 959

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 12 600	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 14 480	12 600
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 30 080	15 600
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 5 561	17 740
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 575)	172 6 683	8 119
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174 53 250	29 500
	Total III	176 65 494	55 359
	Total général (I + II + III)	180 95 574	70 959

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 462
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION 30/09/2025

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

N° 2033-C 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	6 792	452		454		456	6 792	6 792
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 712	472	1 462	474		476	6 174	6 174
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	11 503	492	1 462	494		496	12 965	12 965

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	462	542	1 359	544		546	1 821
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 097	562	1 654	564		566	2 751
TOTAL		570	1 559	572	3 013	574		576	4 572

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 727
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 177
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION			Néant ☒*
Exercice ouvert le : 01/10/2024	et clos le : 30/09/2025	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Société A.F. GESTION
34150 SAINT JEAN DE FOS

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 17	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 393	9 944	1 551-	15.60-
21810000 AGENC. AMEN. DIVERS	6 792	6 792		
21830000 MAT. BUREAU / INFORMATIQUE	6 174	4 712	1 462	31.03
28181000	1 821-	462-	1 359-	294.16-
28183000	2 751-	1 097-	1 654-	150.77-
TOTAL I	8 393	9 944	1 551-	15.60-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		21 092	21 092-	100.00-
41100000 CLIENTS		21 092	21 092-	100.00-
AUTRES CREANCES	1 602	6 583	4 981-	75.66-
44562000 TVA SUR IMMOBILISATION		1 869	1 869-	100.00-
44566000 TVA DED SUR BIENS ET SCE		1 507	1 507-	100.00-
44567000 CREDIT TVA A REPORTER		441	441-	100.00-
44571000 TVA COLLECTEE	102		102	
44586000 TVA SUR FNP		2 767	2 767-	100.00-
46700000 CREDIT / DEBITEUR	1 500		1 500	
DISPONIBILITES	85 579	33 340	52 239	156.69
51201000 SOCIETE GENERALE	85 579	33 340	52 239	156.69
TOTAL II	87 181	61 015	26 166	42.89
TOTAL GENERAL	95 574	70 959	24 615	34.69

Société A.F. GESTION
34150 SAINT JEAN DE FOS

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 17	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000	3 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	3 000	3 000		
RESERVE LEGALE	12 600		12 600	
10610000 Autres Réserves	12 600		12 600	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	14 480	12 600	1 879	14.92
TOTAL I	30 080	15 600	14 480	92.82
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 561	17 740	12 179-	68.65-
40100000 FOURNISSEURS	61	17 740	17 679-	99.66-
40800000 FOURNISSEURS FNP	5 500		5 500	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 683	8 119	1 436-	17.69-
42501000 NOTE DE FRAIS	931	2 034	1 103-	54.23-
43100000 URSSAF	245		245	
43730000 RETRAITE KLESIA	153		153	
44400000 TRESOR PUBLIC	4 779	2 224	2 555	114.88
44551000 TVA A DECAISSER	22		22	
44566000 TVA DED SUR BIENS ET SCE	553		553	
44571000 TVA COLLECTEE		3 861	3 861-	100.00-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	53 250	29 500	23 750	80.51
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	53 250	29 500	23 750	80.51
TOTAL III	65 494	55 359	10 135	18.31
TOTAL GENERAL	95 574	70 959	24 615	34.69

A.F. GESTION
S.A.S Unipersonnelle au capital de 3000 €
Siège Social 4 Rue Neuve – 34150 – SAINT JEAN DE FOS
SIREN 953 311 495

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Trente Un Décembre
A Dix Neuf Heures,

Je soussigné, Monsieur Alexandre FABRE, associé unique de la société « A.F.GESTION», S.A.S. Unipersonnelle, au capital de 3000 €, dont le siège social est sis à 4 Rue Neuve, 34150 SAINT JEAN DE FOS, s'est rendu au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A préalablement exposé ce qui suit :
En sa qualité de président de la société, Monsieur Alexandre FABRE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

- Conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 :
Les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé Unique.

- A pris les décisions suivantes :
  - approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
  - affectation du résultat de l'exercice,
  - conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
  - rémunération au titre de ses fonctions de président,
  - pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de 14480€ de l'exercice de la manière suivante :

. au compte « Autres Réserves" ..... 14480€

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'a été conclue, conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'il n'a pris aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé au titre de ses fonctions de président.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LA SEANCE EST LEVEE A VINGT HEURES.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL SIGNE PAR TOUS LES ASSOCIES PRESENTS, PAR LE PRESIDENT, PAR LE PRESIDENTE DE SEANCE.

L'associé unique,
Alexandre FABRE

